

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13
Membres en fonction : 13
Membres présents : 08
Procuration : 01
Date de la convocation : 16 septembre 2022
Secrétaire de séance : Martine BALL

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 26 septembre 2022 à 19h30

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente

Membres présents : Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine BALL, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Marie-Reine MARTZ, Agnès KNAUB, Estelle KOLHEB, Christine MEYER.

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

Marie-Jeanne ZIMMERMANN a donné procuration de vote à Isabelle SCHMALTZ

Membres absents excusés :

Emmanuel NUSSBAUM
Annette STRIEBIG

Membres absents non excusés :

Alexandre ULM
Josiane MEYER

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à Mme Martine BALL.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

** Désigne* Madame Martine BALL, comme secrétaire de séance.

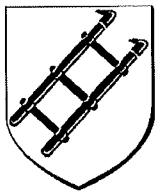
ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 29 septembre 2022

La Présidente, Maire,
Isabelle SCHMALTZ

La secrétaire de séance,
Martine BALL





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE MOTHERN**
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU – WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 13
Membres en fonction : 13
Membres présents : 08
Procuration : 01
Date de la convocation : 16 septembre 2022
Secrétaire de séance : Martine BALL

**Extrait du registre
des délibérations du conseil d'administration**

Séance du 26 septembre 2022 à 19h30

sous la Présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire-Présidente

Membres présents : Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine BALL, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Marie-Reine MARTZ, Agnès KNAUB, Estelle KOLHEB, Christine MEYER.

Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :

Marie-Jeanne ZIMMERMANN a donné procuration de vote à

Isabelle SCHMALTZ

Membres absents excusés :

Emmanuel NUSSBAUM

Annette STRIEBIG

Membres absents non excusés :

Alexandre ULM

Josiane MEYER

2. Fête des Aînés 2022

Mme le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Mothern, rappelle aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que la fête de Noël des Aînés aura lieu cette année le samedi 3 décembre à la salle polyvalente.

A cet effet, elle a souhaité réunir les membres du CCAS pour échanger sur l'organisation de la journée.

Mme la Présidente rappelle qu'il a été décidé de ne plus remettre de cadeau aux participants mais qu'en contrepartie il est possible d'augmenter le budget alloué au repas si nécessaire.

Concernant le repas, le restaurant à l'Agneau de Mothern et le Gîte d'accueil au Pays Rhéna de Munchhausen ont été sollicités mais ils ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre favorablement à la demande.

Plusieurs propositions de repas provenant de traiteurs des environs (DIEBOLT et SCHWOOB à Drusenheim, FOELLER à Seebach, BAYER à Merckwiller, SIGRIST à Schleithal ...) sont présentées et discutées.

Puis Mme la Présidente évoque les diverses animations qui pourront être proposées (harmonie, école de musique de l'Alsace du Nord, Chorale Ste Cécile...).

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

*** Se prononce en faveur** d'une assiette de crudités et pâté en croûte pour l'entrée et du médaillon de veau aux champignons pour le plat

* **Charge** la Présidente de contacter les traiteurs des environs sur la base de ce menu afin d'obtenir des offres actualisées

* **Dit** que le menu pourra être modifié en fonction des propositions qui seront reçues.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Mothern, le 29 septembre 2022
La Présidente, Maire,

Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,

Martine BALL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ball', is positioned below the name 'Martine BALL'.

Acte rendu exécutoire après transmission

par voie électronique au contrôle de légalité le : 29 septembre 2022

Et publication électronique sur le site internet de la commune le : 29 septembre 2022